

Nom / Prénom du candidat	Établissement de formation / Ville	Académie

<b>Épreuve E5 : Activités de maintenance</b> <b>Sous-épreuve E52 - Organisation de la maintenance</b> <i>Durée 2 heures maximum</i>	Coefficient 2	Fiche <b>E52 bc</b>
---	---------------	------------------------

Support de l'épreuve	Problématique de maintenance
----------------------	------------------------------

Le choix des actions et le poids de chaque action est à définir par l'équipe pédagogique en fonction de la problématique à résoudre.

<b>ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C 21</b> ⇒ Analyser la fiabilité, la maintenabilité et la sécurité	<b>20%</b>
--	------------

Actions liées à l'activité	Indicateurs de performance	non évaluée	Poids	0	1	2	3
• Déterminer les indicateurs de fiabilité du bien.	• L'indicateur de fiabilité est correctement choisi et sa valeur déterminée.						
• Déterminer l'indicateur de maintenabilité du bien	• L'indicateur de maintenabilité est correctement déterminé.						
• Identifier les sous-ensembles, les composants du bien ou les fonctions les plus pénalisantes du point de vue de la fiabilité et/ou de la maintenabilité.	• Les sous-ensembles, les fonctions, les composants ou les plus pénalisants sont identifiés.						
• Analyser les risques liés au bien.	• Les risques et/ou les points de non-conformité sont identifiés. • Les risques liés au bien sont identifiés.						
• Proposer des axes de solutions visant à améliorer la fiabilité, la maintenabilité et la sécurité du bien.	• Les propositions sont pertinentes et justifiées.						

<b>ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C 31</b> ⇒ Organiser la stratégie et la logistique de maintenance	<b>30%</b>
---	------------

Actions liées à l'activité	Indicateurs de performance	non évaluée	Poids	0	1	2	3
• <b>Déterminer</b> les indicateurs de disponibilité des biens et les coûts liés à la maintenance.	• Les indicateurs de disponibilité et les coûts sont correctement déterminés.						
• <b>Identifier</b> les biens stratégiques de l'entreprise, les biens les plus pénalisants d'un point de vue technico-économique, les préconisations des constructeurs, les opérations réglementaires et les exigences du plan d'assurance qualité.	• Les éléments nécessaires à la définition de la stratégie de maintenance sont identifiés, ordonnés et justifiés.						
• <b>Proposer et justifier</b> une stratégie de maintenance.	• La stratégie de maintenance est correctement justifiée : - choix du type de maintenance, - réalisation interne ou externe, - charge et capacité du service maintenance, - investissements liés à la nouvelle stratégie.						
• <b>Proposer</b> les clauses techniques des contrats de maintenance	• Les clauses techniques sont correctement définies						
• <b>Proposer</b> des solutions d'amélioration de la logistique de maintenance.	• Les propositions sont pertinentes et justifiées						
• <b>Mettre à jour</b> la base de données d'une GMAO (arborescence)	• La base de données est mise à jour.						
• <b>Élaborer</b> les supports de gestion et d'analyse des interventions.	• Les supports de gestion et d'analyse sont opérationnels et respectent le plan qualité						
• <b>Définir</b> les pièces de rechange et consommables de maintenance à tenir en stock.	• Le choix des pièces de rechange et consommables de maintenance à tenir en stock est justifié.						
• <b>Définir</b> les opérations de tri et stockage des déchets.	• Le bordereau de suivi des déchets est rédigé.						
• <b>Intégrer</b> l'organisation des activités de maintenance dans le logiciel de GMAO	• Le logiciel de GMAO est opérationnel.						

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C 32		50%					
⇒ Préparer les interventions de maintenance corrective et préventive		non évaluée	Poids	0	1	2	3
Actions liées à l'activité	Indicateurs de performance						
<b>Dans le cadre d'une maintenance corrective</b>							
• <b>Choisir</b> le type de maintenance corrective (dépannage, réparation)	• Le choix du type de maintenance est justifié						
• <b>Définir</b> le processus opératoire	• L'ordre des opérations est logique • Les opérations sont correctement définies						
• <b>Élaborer</b> le dossier de préparation (documents techniques nécessaires, outillages, pièces de rechange, etc.)	• Le dossier de préparation est opérationnel						
• <b>Définir</b> les adaptations nécessaires dans le cas d'un dépannage	• L'adaptation est correctement définie						
• <b>Se procurer</b> les moyens matériels de l'intervention : pièces et outillages, etc.	• Les moyens matériels nécessaires sont obtenus pour intervenir.						
<b>Dans le cadre d'une maintenance préventive</b>							
• <b>Définir</b> le type d'opérations préventives	• Le type d'opérations préventives est justifié						
• <b>Définir</b> les opérations de maintenance systématique	• Les opérations sont correctement définies (périodicité, moyens matériels et humains, processus opératoire, chronologie, mesures de prévention)						
• <b>Définir</b> les opérations de maintenance conditionnelle et prévisionnelle	• Les opérations sont correctement définies (paramètre surveillé, seuils d'alarme, points de collecte, mode d'acquisition des données, périodicité, circuit de collecte)						
• <b>Élaborer</b> le dossier de maintenance préventive	• Les documents sont opérationnels						
• <b>Renseigner</b> la GMAO des opérations de maintenance préventives à mener	• Le plan de maintenance préventive est opérationnel dans la GMAO						
• <b>Exploiter</b> les informations issues de la surveillance (dégradation, durée de vie résiduelle)	• Les actions proposées sont judicieuses techniquement						
• <b>Optimiser</b> le plan de maintenance préventive	• Les opérations retenues sont pertinentes • Les choix (périodicité, moyens, paramètre de suivi, seuil d'alarme, etc.) sont pertinents						
<b>Dans les deux cas de maintenance</b>							
• <b>Définir</b> les moyens matériels et humains nécessaires	• Les moyens sont adaptés à la situation • Les moyens sont correctement définis						
• <b>Planifier</b> les opérations	• Les opérations sont correctement planifiées						

Observations de la commission :

**Dans le cas d'une évaluation en CCF :** L'évaluation du candidat se réalise en présence d'un représentant de la profession, sans la présence de celui-ci, l'évaluation peut réglementairement se réaliser.

**Dans le cas d'une épreuve ponctuelle :** La commission d'interrogation du candidat est constituée de deux enseignants (ou formateurs) de l'enseignement professionnel et d'un représentant professionnel. En l'absence du représentant professionnel, la commission peut réglementairement assurer l'évaluation.

#### COMMISSION D'INTERROGATION

Nom / Prénom	Émargement

**NOTE :**  
**/ 20**